

Rapport d'activité & développement durable

à Orléans Métropole

2023

Objectifs 2030 :

Multiplier par 2
les énergies renouvelables

Diviser par 2
les émissions gaz à effet de serre

Réduire de 26%
les consommations d'énergie

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr

RADD

Rapport d'activités

du

Développement Durable

d'Orléans Métropole

EDITION 2023

Orléans Métropole
Délégation Générale à la Transition Ecologique

Présentation générale

2023 en un clin d'œil

12 faits marquants en 2023

Rentrée

Les 32 premiers étudiants de la grande école d'ingénieurs de la construction **l'ESTP** ont fait leur toute première rentrée dans les **locaux flambant neufs**, au cœur de site historique et rénové de l'ancien hôpital Porte-Madeleine.

Novateur et vertueux

Jusque-là arrosé par de l'eau prélevée dans la rivière le Loiret, le Parc Floral de La Source l'est désormais par les eaux usées de la station d'épuration voisine, après traitement spécial.

La T17 tire sa révérence

Le 29 octobre, à 11h, l'emblématique tour de 17 étages qui surplombait La Source a été réduite en gravats en l'espace de quelques secondes, grâce à la technique dite du « foudroyage ». Elle laissera la place à des jardins familiaux et à un Jardin de la Renaissance plus spacieux.

CO'Met : lancement réussi

Après une inauguration de CO'Met marquée par un match de l'équipe de France de hand, l'arrivée de l'OLB dans son nouvel écrin en avril, les rencontres avec les équipes de France de volley-ball et basketball ont rencontré un vrai succès ! Sans oublier les concerts, les spectacles, les salons, les congrès,

Réemploi

Le Comptoir du réemploi et du recyclage a ouvert ses portes à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, pour encourager le changement de pratiques auprès des usagers : réutiliser plutôt que jeter.

Sobre

La 5ème édition des Jardins Éphémères 2023 a mis l'accent sur la sobriété. Les lauréats ont végétalisé l'espace public du 20 septembre au 10 novembre sur ce thème, invitant les passants à la déambulation dans 6 communes de la métropole.

Défi

Du 20 mars au 14 avril 2023, 31 entreprises implantées sur le territoire d'Orléans Métropole et leurs 10 461 salariés ont récolté plus de 16 tonnes de textiles, dans le cadre du « défi textile spécial entreprises ».

Tous à vélo

Durant tout le mois de mai, Orléans Métropole a participé à l'événement national « Mai à vélo ». La journée du 13 mai était spécialement dédiée à la petite reine et ses différentes pratiques.

Ma Métro Rénov' : des permanences décentralisées

Depuis le mois de février, Ma Métro Rénov' se rapproche des habitants du territoire, en assurant une permanence décentralisée dans trois secteurs géographiques de la métropole.

La Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole conjugue une situation géographique privilégiée, avec un environnement privilégié et un patrimoine historique riche de plusieurs siècles. Autant d'atouts qui contribuent à un cadre de vie de qualité, auquel s'ajoute le dynamisme économique et démographique, ainsi qu'une offre culturelle abondante...

Chiffres clés :

- 22 communes
- 334,3 km²
- 292 000 habitants (en 2021, source INSEE)
- 148 662 logements (en 2021, source INSEE)
- 151 380 emplois sur le territoire (en 2021, source INSEE)
- 23 000 étudiants dans l'enseignement supérieur
- 2 300 chercheurs
- 9 623 établissements sur la Métropole (en 2022, source INSEE)
- 2 331 Ha devenues Zone Agricole Protégée
- 160 000 personnes alimentées en eau potable par les 3 captages du Val d'Orléans
- 428 km d'itinéraires cyclables
- 48 Structures hébergées au Lab'O Village by CA
- 285 logements sociaux rénovés dans les quartiers ANRU
- 963 voyageurs sur les aires d'accueil



Boigny-sur-Bionne 7,5 km ² 2094 habitants 1 élu au conseil métropolitain	Marigny les Usages 9,7 km ² 1818 habitants 1 élu au conseil métropolitain	Saint-Hilaire Saint-Mesmin 14,1 km ² 3118 habitants 1 élu au conseil métropolitain
Bou 6,3 km ² 1011 habitants 1 élu au conseil métropolitain	La Chapelle Saint-Mesmin 9,0 km ² 10218 habitants 3 élus au conseil métropolitain	Saint-Jean-de-Braye 13,7 km ² 21700 habitants 6 élus au conseil métropolitain
Chanteau 28,8 km ² 1631 habitants 1 élu au conseil métropolitain	Olivet 23,4 km ² 22855 habitants 7 élus au conseil métropolitain	Saint-Jean-de-la-Ruelle 6,1 km ² 16594 habitants 5 élus au conseil métropolitain
Chécy 15,5 km ² 8808 habitants 3 élus au conseil métropolitain	Orléans 27,5 km ² 116617 habitants 33 élus au conseil métropolitain	Saint-Jean-le-Blanc 7,7 km ² 9379 habitants 3 élus au conseil métropolitain
Combleux 1,1 km ² 500 habitants 1 élu au conseil métropolitain	Ormes 18,2 km ² 4333 habitants 2 élus au conseil métropolitain	Saint-Pryvé Saint-Mesmin 8,9 km ² 6 200 habitants 2 élus au conseil métropolitain
Fleury-les-Aubrais 10,1 km ² 21438 habitants 6 élus au conseil métropolitain	Saint-Cyr-en-Val 44,2 km ² 3392 habitants 1 élu au conseil métropolitain	Saran 19,6 km ² 16679 habitants 5 élus au conseil métropolitain
Ingré 20,8 km ² 9755 habitants 3 élus au conseil métropolitain	Saint-Denis-en-Val 17,1 km ² 7654 habitants 2 élus au conseil métropolitain	Semoy 7,8 km ² 3211 habitants 1 élu au conseil métropolitain
Mardié 17,3 km ² 3011 habitants 1 élu au conseil métropolitain		

Transition

Environnement et qualité de vie	8
Des aides financières pour accélérer la transition écologique	13
Eau et énergie	15
Habitat et urbanisme.....	19
Agriculture	25
Innovation et excellence scientifique.....	26

Environnement et qualité de vie

Élément essentiel de la qualité et du cadre de vie, la protection de l'environnement fait l'objet de multiples actions, destinées à développer la biodiversité mais aussi préserver la qualité de l'eau et de l'air, à réduire les nuisances, ou encore à anticiper des situations de crise

Délimitation de l'aire d'alimentation des captages d'Ormes et d'Ingré

Orléans Métropole a poursuivi en 2023 son action de préservation de la qualité de l'eau, via la délimitation de l'aire d'alimentation des captages d'eau (AAC) d'Ormes et d'Ingré. L'objectif est de préserver durablement la qualité des eaux souterraines pour éviter des mesures curatives coûteuses de l'eau captée dans la nappe de Beauce, source d'eau potable pour 12 700 habitants.

Après l'approbation de la délimitation par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 a permis de fixer la délimitation administrative de l'aire.

Le travail engagé se déroule en plusieurs étapes : l'identification et la cartographie des zones vulnérables et des activités à risque ; la réalisation d'enquêtes auprès des acteurs du territoire pour valider les hypothèses de pression ; la co-construction d'un plan d'actions territoriales pour prévenir les pollutions.

Chiffres clés :

- *Surface de l'AAC : 91,6 km²*
- *Surface agricole utile : 49,3 km² (53,8 % de l'AAC)*
- *12 communes concernées sur le territoire d'Orléans Métropole et en Beauce Loirétaine*
- *12 700 habitants desservis :*

Diminuer les chauffages au bois non performants

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère, du Plan Climat Air Energie Territorial et de la feuille de route de la transition écologique de la Métropole, la mise en œuvre d'un Fonds air bois a été décidée afin de limiter les émissions de particules fines.

En effet plus de la moitié des particules fines sont émises par le secteur résidentiel, notamment du fait d'émissions dues au chauffage au bois dans certaines conditions d'utilisation. Le Fonds air bois doit permettre de déployer un dispositif de financement pour encourager le remplacement des appareils de chauffage bois anciens, non performants par des appareils plus économes et respectueux de la qualité de l'air. Aussi, la Métropole a réalisé en 2023 une étude de préfiguration : plus de 800 foyers ont été interrogés lors d'une enquête pour établir un diagnostic du parc d'appareils, des usages et des pratiques. Le Fonds air bois, financé en partie par l'ADEME, a vocation à permettre le remplacement de près de 1600 appareils non performants sur trois ans.

Mieux connaître la biodiversité locale

La quasi-totalité des communes de la métropole d'Orléans se sont engagées dans la démarche d'Inventaire de Biodiversité Communal (IBC). Ce travail leur permet de disposer d'un état des lieux de la richesse biologique de leur territoire en localisant les espèces animales et végétales remarquables mais aussi toute la biodiversité ordinaire. C'est à partir de cet IBC qu'elles peuvent engager par la suite des actions pour préserver et protéger la biodiversité.

Sur les 22 communes du territoire métropolitain, 21 ont réalisé ou se sont officiellement engagées à réaliser un IBC à la date de fin 2023. L'Office française de la biodiversité a financé ceux de Boigny-sur-Bionne, Fleury-les-Aubrais, Marigny-les-Usages, Mardié et Saint-Cyr-en-Val, réalisés avant 2023 ; la Région Centre-Val de Loire finance les IBC de Bou, Combleux, la Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire Saint- Mesmin et Saint-Pryvé Saint-Mesmin via le contrat régional de solidarité territoriale réalisés de 2022 à 2023.

Enfin, les IBC d'Ormes et de Saint-Jean-de-la-Ruelle ont débuté en 2023, réalisés sous maitrise d'ouvrage d'Orléans Métropole, en collaboration avec les deux communes. Tout le territoire sera couvert d'ici fin 2025 par des IBC avec des connaissances nouvelles sur la faune, la flore et les habitats.

Chiffres clés :

- *21 communes ont réalisé ou se sont officiellement engagées à réaliser un Inventaire de biodiversité communale.*

Le Village de la transition 2023



La 3^e édition du Village de la transition écologique, a été organisée le 2 juillet 2023 par Orléans Métropole, Place de Loire et quai du Châtelet, partiellement piétonisé pour l'occasion. Cet événement visait à présenter les avancées du territoire en matière de transition écologique et à mobiliser les acteurs locaux de la transition écologique. Métropole, associations et acteurs économiques ont pu partager et échanger sur les clés d'actions.

Un parcours a été proposé aux citoyens, présentant les spécificités du territoire face au changement climatique, mettant en avant les acteurs engagés et proposant des pistes d'actions concrètes pour lutter et s'adapter au changement climatique. La Métropole a également présenté les actions structurantes qu'elle mène.

Sur place, il était possible de découvrir des solutions pour rénover son logement, se déplacer autrement, réduire ses déchets ou encore protéger la biodiversité.

Chiffres clés :

- *700 visiteurs*
- *32 animations*
- *72 personnes mobilisées en interne et externe*
- *10 associations présentes*
- *3 entreprises*

Des cavités comblées

Entre mi-août et fin décembre 2023, une impressionnante opération de comblement des zones à risque d'une carrière souterraine a été menée dans le quartier Saint-Vincent à Orléans, à l'arrière du Palais des sports.

Ce chantier de grande ampleur a nécessité la production de quelques 2 500 m³ de mortier, destinés à venir combler les zones d'une carrière souterraine, dont une partie était oubliée. Les coulis de ciment (eau et ciment) et de comblement (eau, sable, ciment et bentonite) ont été introduits dans des forages réalisés afin de créer des points de barrage et d'accès aux vides à combler.

Ces carrières souterraines ont, comme dans beaucoup de villes, été creusées entre le 10ème et le début 20ème siècle afin d'extraire la pierre pour la construction des bâtiments. Beaucoup d'entre elles ont ensuite été mises à profit pour d'autres usages : culture de salades de cave en raison des conditions idéales (obscurité, température et humidité constantes), protection des habitants pendant la Seconde Guerre Mondiale des bombardements... Au fil du temps, beaucoup ont été laissées à l'abandon et le risque d'effondrement a été accentué par la présence de racines et les infiltrations d'eau.

Gestion des milieux aquatiques

La compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) vise le double objectif de préserver les milieux aquatiques et de contribuer à défendre les territoires contre le risque inondation par :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des zones humides

En 2023, l'action de la Métropole s'est notamment traduite par le déploiement de capteurs destinés à mieux connaître les évolutions (crues et basses eaux) des petits cours d'eau du territoire et plus précisément du Dhuy et de l'Égoutier, considérés comme prioritaires. Les nouvelles données recueillies contribueront, selon la pluviométrie, à mieux anticiper les mesures à prendre en cas de risque d'inondation.

Chiffres clés :

- 6 capteurs de suivi de crue installés

Prévention des inondations

2023 a vu la mise en œuvre de la dernière année du premier Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI d'intention), comparable à un programme d'études préalables pour la période 2020 à 2023. Ce programme a pour vocation de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation, afin de réduire les conséquences sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.



Plateau du jeu de l'Oie sur l'eau

L'année 2023 a notamment été consacrée à diverses actions de sensibilisation du public sur le risque inondation : Jeu de l'oie à vocation pédagogique mis à disposition des communes et présenté lors du Village de la transition, exposition, intervention auprès de groupes scolaires, constitution d'un « sac à dos d'urgence » à utiliser en cas d'évacuation en urgence, présenté lors de diverses manifestations de sensibilisation. En parallèle, un premier bilan prospectif a été réalisé permettant de dégager les principaux enjeux intégrés dans le second PAPI à vocation plus opérationnelle pour la période 2025 à 2031.

Chiffres clés :

- 38 communes concernées par le PAPI d'intention des Vals de l'Orléanais, sur les 62 communes des 3 EPCI (Orléans Métropole, Communauté de Communes des Loges et Communauté de Communes du Val de Sully).

Des aides financières pour accélérer la transition écologique

Le Fonds vert

6 demandes de financements via le Fonds vert 2023 ont été accordées pour des projets de transition écologique portés par Orléans Métropole : aménagement d'aires de covoiturage, rénovation du parc d'éclairage public, rénovation énergétique de bâtiments, étude préalable à la réalisation d'une liaison cyclable nord-sud, étude de programmation sur la friche Alstom à Saint-Jean-le-Blanc.

Opérationnel depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif d'Etat inédit visant à aider les collectivités territoriales à accélérer la transition écologique déjà en œuvre sur leur territoire. Il a, en 2023, apporté un soutien financier à près de 6 000 communes pour plus de 10 000 projets représentant des dépenses de 10 milliards d'euros et un engagement du Fonds vert de 2 milliards d'euros.

Chiffres clés :

- 1 134 760,00 € de subventions Fonds vert accordées

Saluons le soutien de nos partenaires financiers

Plusieurs autres projets métropolitains en faveur de la transition écologique ont bénéficié en 2023 du soutien financier de l'Europe (FEDER 2014-2020 via REACT UE), de l'Etat (via la DSIL), du Département du Loiret (volet 3) ou encore d'autres établissements publics (ADEME, Caisse des dépôts, Agence de l'eau Loire Bretagne...). Ils concernent par exemple :

- Les travaux cyclables rue de Vaucouleurs à Orléans (Département, 100 000 €) ;
- La sécurisation piétonne sur la RD 2157 à Ormes (Département, 53 625 €) ;
- La création d'un cheminement piéton vers l'arrêt de bus RD8 (Département, 27 257 €) ;
- La réfection de la cour d'école maternelle Pasteur (Agence de l'eau Loire Bretagne, 91 861 €) ;
- La friche Alstom à Saint-Jean-de-Braye (ADEME, 40 000 €) ;
- Ou encore le Schéma directeur recharge véhicules électriques (Caisse des dépôts, 34 116 €).

Le nouveau CRST est lancé

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 a été signé le 2 mars 2023 par François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire et Serge Grouard, Président d'Orléans Métropole. La collectivité, à l'issue d'échanges nourris avec les maires de la métropole, a orienté principalement ce contrat vers la transition écologique et énergétique et le soutien aux projets des communes : 13 des 40,3 M€ ont été fléchés en ce sens, auxquels la Métropole a décidé de créer un fonds de solidarité supplémentaire de 2 M€.

Les élus métropolitains ont également souhaité orienter les crédits de ce CRST vers des projets structurants pour le territoire, afin de préparer au mieux l'avenir des habitants, dans le respect de l'environnement et du cadre de vie.

Sont notamment prévus :

- Rénovation urbaine (3 quartiers ANRU) : 8,3 M€
- Rénovation énergétique des bâtiments publics : 6,35 M€ (dont réhabilitation du Campus Madeleine : 2,4 M€)
- Requalification du parc d'activités ADELIS : 2,5 M€
- Nouvelle SMAC à Interives : 2,5 M€
- Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques : 1,5 M€
- Aménagement des places dans le cadre de la requalification des mails d'Orléans : 1,1 M€
- Déploiement du plan vélo : 1 M€
- Volet biodiversité du Parc de Loire : 1 M€
- Requalification de friches : 1 M€
- Maisons et centres de santé : 1 M€
- Réhabilitation du conservatoire d'Orléans : 1 M€
- Agreen Labo' : 0,7 M€

Chiffres clés :

- 40,3 M€ prévus pour les projets d'Orléans Métropole et de ses communes.

Eau et énergie

Un nouveau bassin de rétention à Saint-Jean-de-Braye

Pour répondre aux problèmes d'inondations dans les points bas du tracé du bassin versant de la Corne à Saint-Jean-de-Braye, un bassin de rétention des eaux pluviales a été créé sous l'esplanade Charles de Gaulle, située devant la salle des fêtes. Orléans Métropole s'est associée à la commune de Saint-Jean-de-Braye pour faire aboutir conjointement les deux projets : la création du bassin de rétention et la requalification de cet espace public.

La concertation des usagers a représenté une part importante de la conception, notamment pour le réaménagement de l'esplanade.

Les travaux ont démarré en février 2022 et se sont terminés début 2024 avec les plantations des derniers végétaux

Chiffres clés :

- *Coût total du projet : 3,5 millions d'euros, dont 2.5 millions d'euros pour la création du bassin de rétention.*

Une nouvelle organisation du cycle de l'eau

En 2023, les élus métropolitains ont décidé des évolutions majeures des compétences eau potable et assainissement, à la suite d'une étude préalable, en lien notamment avec l'échéance du 31 décembre 2023 pour la majorité des contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement de la Métropole.

- **Création de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement collectif d'Orléans Métropole**

La nouvelle structuration des services publics de l'eau et de l'assainissement comprend deux délégations de service public sur une partie du territoire, une pour l'eau et une pour l'assainissement collectif. Orléans Métropole assure également la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif grâce à ses moyens propres ou par le biais de prestations externalisées sur l'autre partie du territoire.

Dans ce contexte, il a été proposé de créer, à compter du 1er janvier 2024, deux régies dénommées « régie de l'eau d'Orléans Métropole » et « régie de l'assainissement collectif d'Orléans Métropole », avec des statuts propres qui fixent les missions, l'organisation administrative et le régime financier de chacune.

Ces régies sont administrées sous l'autorité du Président d'Orléans Métropole par :

- Un Conseil d'exploitation propre à chaque régie,
- Un Président pour chaque conseil d'exploitation,
- Et un directeur, commun aux deux régies.

Les membres du conseil d'exploitation ont été désignés lors du conseil métropolitain du 21 décembre 2023 et la société civile est représentée dans ces deux régies.

Le Conseil d'exploitation de chaque régie est consulté pour avis sur :

- Le projet de budget de la régie,
- La politique tarifaire,
- Toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Chiffres clés :

	Eau		Assainissement	
	Régie	DSP	Régie	DSP
Nombre de communes	9	12	12	11
Nombre d'abonnés	37 000	51 500	56 500	28 500
Réseaux	600 km	918 km	1277 km	745km

- **Marque « L'eau d'Orléans Métropole »**

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la marque unique « L'eau d'Orléans Métropole » couvre l'ensemble des missions de la Métropole liées à l'eau : eaux pluviales, eau potable, assainissement collectif et non collectif, défense extérieure contre l'incendie.

« L'eau d'Orléans Métropole » facilitera l'identification de ces sujets par les usagers. Cette marque globale est une étape importante de l'harmonisation de la gestion de l'eau voulue par Orléans Métropole, avec l'approbation des règlements de services métropolitains de

l'eau potable, de l'assainissement collectif et des eaux pluviales et du règlement métropolitain du service public de l'assainissement non collectif.

Zonage d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales

La réalisation du schéma directeur assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole a été l'occasion de réviser le zonage d'assainissement collectif ou non collectif des eaux usées et d'élaborer le zonage de gestion des eaux pluviales urbaines. Ce dernier traduit la stratégie retenue par la collectivité en règles et recommandations, afin d'assurer la maîtrise des ruissellements, de lutter contre les inondations et de protéger les milieux aquatiques. En s'orientant vers une gestion des eaux pluviales à la source (zéro rejet dans le réseau public), Orléans Métropole souhaite développer les alternatives au « tout tuyau ». Tout projet doit proposer une gestion « sur place » des eaux pluviales, qui doivent être valorisées au plus près de leur point de chute.

Pour favoriser le changement de pratiques de la part des professionnels de la construction et de l'aménagement, Orléans Métropole a organisé en 2023 des sessions de formations et de sensibilisation, avec mise à disposition d'une boîte à outils. Celle-ci est constituée d'une plaquette d'aide à la conception pour les maisons individuelles, un cahier des prescriptions techniques ainsi qu'une feuille de calcul d'aide au dimensionnement. *Près de 150 architectes, maître d'œuvre et d'ouvrages, bailleurs ont participé aux quatre sessions de formation organisées par Orléans Métropole.*

Chiffres clés :

- *2 350 bons distribués pour participer à l'achat de récupérateurs d'eau.*
- *Sur les réseaux en 2023 :*
 - 10 km de réseaux d'eau potable repris/créés (9,2 km en 2022)
 - 5,8 km de canalisations d'assainissement réhabilitées/créées (6,5 km en 2022)
 - 20,7 millions de m³ d'eau épurés dans les stations d'épuration (19,2 M m³ en 2022), avec 37 000 m³ réutilisés pour l'arrosage du Parc Floral de La Source
 - Au total, 492 T de lingettes collectées dans les réseaux (458 T en 2022).

Développer le solaire photovoltaïque

Prévu dans la feuille de route de la transition écologique, le déploiement de l'énergie solaire doit contribuer à la production d'une énergie locale et décarbonée. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé fin 2022 qui visait à mettre à disposition une partie du patrimoine d'Orléans Métropole pour déployer des centrales solaires photovoltaïques a été attribué en juin 2023. Pour mettre en œuvre les projets et participer à leur gouvernance, Orléans Métropole participe au capital des sociétés par action simplifiée Flexol toitures d'Orléans et Flexol ombrières d'Orléans, créées, aux côtés de la Ville d'Orléans et du lauréat de l'AMI. Fin 2023, les 21 opérations inscrites dans l'AMI étaient étudiées de près par les lauréats et les premières autorisations d'urbanisme obtenues, comme c'est le cas pour le parking-relais Gaudier Brzeska.

Un opérateur dédié aux énergies renouvelables

A l'été 2023, Orléans Métropole a contribué à la création de la Société Publique Locale Orléans Energies. Cette société réunit les compétences techniques et les financements nécessaires à la concrétisation des projets de la feuille de route de la transition écologique. Elle a vocation à accompagner les collectivités et à contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, géo-énergie, bois-énergie...), ainsi qu'au déploiement, à la modernisation et au verdissement des réseaux d'énergie (chaleur urbaine, électricité, gaz).

Chiffres clés :

- 500 kWc, puissance du projet d'ombrière solaire photovoltaïque sur le parking-relais Gaudier Brzeska.
- 55 % du capital de la SPL Orléans Energies
- 7,5% du capital des SAS Flexol toitures d'Orléans et Flexol ombrières d'Orléans



Habitat et urbanisme

Améliorer la qualité de l'habitat existant et préparer l'avenir avec des projets urbains vertueux sont des axes de travail de la collectivité pour un cadre de vie toujours plus attractif.

En matière d'habitat, Orléans Métropole s'attache chaque année à répondre et accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements.

5 000 contacts pris auprès du guichet unique Ma Métro Rénov, avec 2 288 logements accompagnés dans la rénovation énergétique.

292 créations de logements sociaux (533 500 € d'aides apportées par Orléans Métropole), et 363 réhabilitations (363 000 € d'aides apportées par Orléans Métropole).

Zac des Groues : vers un quartier vertueux

À cheval sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, la Zone d'aménagement concerté (Zac) des Groues est appelée à accueillir un futur quartier à vocation durable et environnementale. Le projet a pour ambition de constituer un écoquartier à grande échelle, nécessaire pour mieux vivre en réduisant l'empreinte écologique. À ce titre, il s'inscrit dans la feuille de route de la transition écologique d'Orléans Métropole et porte des ambitions qui seront déclinées au travers du programme d'aménagement prévisionnel visant la mixité entre habitat et espaces végétalisés.

Depuis sa genèse en 2006, l'opération a fait l'objet de plusieurs temps de rencontres, d'échanges et de concertation avec les habitants, pour les tenir informés et les faire participer au projet, sous la forme de réunions publiques et d'ateliers thématiques.

Préfigurant le futur quartier et son parc, une trame verte se développe chaque année. Après l'arboretum de 200 nouveaux arbres venant compléter les arbres existants préservés, des cheminements piétons et cyclistes ont été ouverts.

L'année 2023 a principalement été consacrée au lancement de la procédure de désignation du futur aménageur, qui s'est terminée en 2024.

En parallèle, l'association des Cycloposteurs installée dans le « jardin des Groues », contribue à créer une dynamique en lien avec la thématique de la transition écologique et une préfiguration des usages du futur écoquartier. Elle poursuit son activité de transformation en compost de déchets organiques récupérés auprès des commerçants

du centre-ville d'Orléans, à vélo, développe des partenariats avec les établissements scolaires et organise des ateliers de sensibilisation au compost.

Poursuite de la rénovation urbaine

S'inscrivant dans le nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), trois quartiers d'Orléans Métropole bénéficient actuellement d'une transformation urbaine d'ampleur : l'Argonne et La Source, à Orléans, et Les Chaises, à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Dans le quartier de La Source, la première phase de travaux concernant la restructuration de la dalle a débuté en fin d'année 2022, avec la démolition de la dalle privée attenante à la tour T 17 (273 logements) en vue de son foudroyage réalisé à l'automne 2023. L'emprise libérée par la T 17 permettra l'extension du Jardin de la Renaissance et offrira aux habitants un nouvel espace généreusement arboré.

Par ailleurs, la requalification et la résidentialisation de la résidence Pisan (Pierres et Lumières, 284 logements) se sont achevées. Les travaux ont eu pour objectif de réduire les charges de chauffage et d'améliorer le confort thermique : mise en place d'une isolation par l'extérieur (traitement architectural des façades avec un bardage ou un enduit sur isolant selon localisation), remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries à double vitrage...

La restructuration du centre commercial « Les Halles Bolière » par la Semdo s'est terminée avec l'installation des derniers commerçants (pharmacien, boucher), permettant le confortement d'une offre commerciale de qualité pour cette partie sud du quartier.

Dans le quartier de l'Argonne, la requalification de la rue de Reims (avec enfouissement des réseaux) et la requalification de la rue du 8 mai 1945 par la Sorgem témoignent de l'avancée du projet de renouvellement urbain. Les résidences de l'Orléanais ont requalifié la résidence Croix Feuillâtre (80 logements) et ont poursuivi la requalification du Clos Boudard (158 logements).

En parallèle, les études de maîtrise d'œuvre et la concertation des habitants se sont poursuivies pour la requalification des rues François Couperin, Hector Berlioz et Monique Outin. Elles se sont finalisées pour la requalification des rues du Pot d'Argent et du Cours aux ânes et de l'aménagement du jardin du Pot d'Argent.

Enfin, dans le quartier des Chaises, 2023 a vu la poursuite des travaux de résidentialisation de l'habitat du quartier (Valloire Habitat).

Les travaux d'aménagement des abords de l'Espace Carat qui avaient débuté en octobre 2022 ont été finalisés en 2023 avec l'aménagement de cheminements pour les circulations douces, la création d'espaces verts (jardins de pluie pour l'infiltration des eaux pluviales et plantation d'arbres), la mise en place d'un stationnement transitoire désimperméabilisé et l'amélioration de l'éclairage public (nouveau mobilier et mise en place d'ampoules LED).

En 2023, les appels d'offre ont été lancés pour la restructuration du centre commercial. Des études ont été poursuivies pour la requalification des rues Emeraude-Agate, et la réalisation d'une passerelle au-dessus de la tangentielle reliant la ZAC Alleville au quartier des Chaises pour une liaison de mobilité douce, dont la pose est prévue fin 2024.

Limiter la pollution visuelle

Dans le cadre du règlement local de publicité métropolitain (RLPm), la Ville d'Orléans a souhaité restreindre de manière significative la publicité dans le paysage urbain. Aussi, le parc de mobilier présent sur l'espace public d'Orléans s'est mis en conformité avec le RLPm et a vu la dépose, jusqu'au 1er mars 2023, des 22 panneaux 12 m², de 12 planimètres 8 m² sur 54 soit 19% de réduction, et de 2 panneaux numériques sur les 12 présents en centre-ville, soit 17% de réduction.

La mairie d'Orléans a souhaité aller plus loin dans cette démarche et s'est saisie du renouvellement du contrat de concession, au 1er janvier 2024, pour réduire davantage la présence de publicité en ville, avec **la suppression de la totalité des planimètres de 8m², soit 54 panneaux déposés.**

Faciliter l'embellissement des logements

Orléans Métropole a poursuivi son soutien au dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée, animé par l'association les Compagnons bâtisseurs. Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement social et technique aux locataires d'immeubles qui souhaitent améliorer leur lieu de vie. En 2023, cette démarche a permis de mettre en place 11 accompagnements, représentant 33 logements auprès de locataires valorisant leur savoir-faire, leur capacité d'agir et développant le lien social et l'appropriation de leur logement.

Un nouveau programme local de l'habitat (PLH)

Le quatrième programme local de l'habitat (2023-2028) a été adopté par le conseil métropolitain le 6 avril 2023, après deux années de concertation avec les acteurs de l'habitat. Il définit quatre orientations : la transition écologique, les mixités et la dignité de l'habitat, l'attractivité du territoire et le pilotage et l'accompagnement des communes. Son budget prévisionnel de 20,840 M€, il prévoit la construction de 10 000 logements, dont environ 2 800 logements sociaux.

Ma Metro Renov'

Le guichet unique Ma Metro Renov, créé en juillet 2022, et mis en œuvre par l'ADIL 45-28, accueille les habitants sur le site de l'Adil et dans trois permanences délocalisées à Saint-Jean de la Ruelle, Saint-Jean de Braye et Olivet. Son rôle est d'informer, conseiller, orienter les propriétaires privés qui souhaitent rénover leur logement.

Pour appuyer la décision des travaux de rénovation énergétique, la Métropole a mis en place trois nouvelles aides financières à compter de juin 2023 :

- L'aide à l'audit (50 % du coût, sans conditions de ressources),
- La prime Réno BBC (10 000 € sous conditions de ressources) pour les projets ambitieux
- La prime Eco Renov Biosourcé (2 000 € sans conditions de ressources) pour encourager l'utilisation de matériaux biosourcés.

Ces aides sont complémentaires des aides nationales de l'Anah.

Ma Metro Renov, ce sont aussi des animations à destination des habitants et des acteurs de la rénovation pour sensibiliser et mobiliser sur les enjeux de la rénovation, notamment énergétique.

Chiffres clés :

- *Sur 6 mois, 46 aides attribuées pour 31 logements individuels et 14 copropriétés (783 logements) pour un montant total d'aide de 113 162 € ;*
- *3 162 contacts enregistrés.*

Accompagner les copropriétés privées

Orléans Métropole accompagne le redressement et la requalification de copropriétés en difficultés :

- La Prairie (300 logements) : depuis 2013

La copropriété de la Prairie a achevé une rénovation énergétique très ambitieuse qui lui a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie. En 2022, elle a voté des travaux de remplacement des colonnes d'eau très vétustes qui ont démarré en 2023 pour les premiers bâtiments. En parallèle, la copropriété consolide son organisation interne en préparation d'une sortie de dispositif fin 2025.

- Les copropriétés de la dalle à Orléans – La Source (545 logements) : depuis 2020

Pour les copropriétés de la dalle, plusieurs copropriétés ont engagé des travaux de rénovation énergétique, de sécurisation des accès, de remplacement des ascenseurs et de remplacement des colonnes d'eau.

En parallèle, les actions en faveur du redressement financier se poursuivent avec le soutien de l'Anah via l'aide à la gestion et de France Loire dans le cadre du dispositif de portage provisoire.

Pour prévenir la fragilisation des copropriétés, Orléans Métropole a continué de participer avec l'agence d'urbanisme Topos au développement d'un observatoire des copropriétés. Topos a notamment participé à un groupe de travail national visant à développer un nouvel outil baptisé COPROF.

Enfin, 6 copropriétés (820 logements) dont une copropriété fragile (139 logements) ont engagé une rénovation énergétique avec l'aide financière de l'Anah (3,5 M €) et de la Métropole (88 989 €).

Dans le quartier Carmes-Madeleine, 4 immeubles ont été aidés pour la réalisation d'un diagnostic technique global (DTG) et 1 immeuble a sollicité une aide pour la rénovation des parties communes suite à un DTG, pour un total d'aide métropolitaine de 23 129 €.

Simplification du FUL

Le nouveau règlement des aides du Fonds Unifié Logement (FUL, partagé avec le reste du Département) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La hausse du plafond de ressources pour être éligible a permis d'aider 10% de ménages en plus. En outre, les travailleurs modestes bénéficient désormais de deux années de garantie pour d'éventuelles difficultés de paiement de leur loyer. Les aides aux impayés d'énergie ont permis de maintenir dans leur logement des personnes en difficulté. Le marché d'accompagnement social dans et vers le logement, mis en œuvre par les deux associations AHU et AIDAPHI, a permis d'accompagner 417 ménages.

Chiffes clés :

- *851 aides du FUL accordées pour 220 326 € d'aides attribuées +10% de ménages aidés en un an ;*
- *292 nouveaux logements sociaux agréés sur 11 communes ;*
- *607 500 € de subventions pour l'offre nouvelle ;*
- *293 nouveaux logements sociaux mis en location ;*
- *66% des logements financés dans 7 communes en rattrapage SRU ;*
- *648 logements sociaux rénovés et 1,1 M€ de crédits métropolitains mobilisés.*

En bref :

Le prix de l'innovation technique 2023 a été attribué à France Loire pour un projet situé ZAC Champ Prieur à Semoy pour l'usage de matériaux biosourcés dans la construction : fibre de bois, laine de bois, et coton.

Agriculture

Une ferme vertueuse et créatrice de liens

Dans le cadre de sa stratégie agricole, Orléans Métropole a acquis en 2023 la ferme des Cassines, à Saint-Jean-le-Blanc. Ce lieu a vocation à devenir démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires, à travers quatre pistes de développement :

- Un site fixe pour la couveuse d'entreprises Terr'O
- L'installation pérenne d'un ou plusieurs agriculteurs sur les terres
- Un point de vente de produits locaux dans les bâtiments du corps de ferme
- Des expérimentations multi-acteurs sur la préservation de la ressource en eau et le développement de la fertilité des sols

Bilan de la Charte agricole 2018-2023

Depuis 2012, Orléans Métropole est engagée aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret dans le développement d'une agriculture durable sur son territoire, avec un programme d'actions : la Charte agricole. 2023 a été marquée par le bilan de la 2^{ème} édition de la Charte agricole. Une réunion des différents partenaires a permis de dresser un bilan très positif : sur les 32 actions prévues, 75% ont été réalisées, pour un budget total de 2,7 M € sur cinq ans.

Bilan des deux éditions de la Charte agricole :

- 1 couveuse d'entreprises agricoles créée
- 22 installations d'entreprises agricoles hors cadre familial
- 3 éditions du guide des producteurs locaux, 65 000 exemplaires distribués
- 11 communes ayant créé une Zone Agricole Protégée, ou en cours de procédure
- 5 éditions des Jardins Ephémères
- 6 appels à projets communaux permettant de soutenir des projets agricoles
- 28 ha de friche engagés comme sites pilotes de remise en culture

Innovation et excellence scientifique

Dans le cadre de sa politique de recherche, transferts de technologies et innovation, Orléans Métropole favorise l'émergence de projets portés par des organismes publics (BRGM, CNRS, INRA, Université d'Orléans) dans différents domaines :

- Les technologies Greentech et l'achat public innovant. Grâce à la Charte de partenariat LIVING LAB GREENTECH signée en 2023 entre Orléans Métropole et ECOLAB, AGREEN LAB'O Village by CA, devient un lieu totem chargé d'accueillir et accompagner des entreprises Greentech et soutenir le développement de la pratique des marchés publics d'innovation.

La charte devrait contribuer à attirer de nouvelles startups Greentech à fort potentiel.

Chiffres clés :

L'AGREEN LAB'O Village by CA, est le 2^{ème} LIVING LAB GREENTECH de France, visant à promouvoir le marché public d'innovation, et à accompagner les startups en ce sens.

- La lutte contre le réchauffement climatique dans les forêts. Deux projets de R&D avec l'INRAE sont en cours :
 - « 3 Pinex » pour aider à la sélection d'arbres et à caractériser les ressources biologiques forestières pour améliorer la résilience des espèces ;
 - « ESENCIA » destiné à réaliser des actions pilotes améliorant la capacité à observer la réponse des forêts au changement climatique

Chiffres clés :

Près de 200 K€ de subventions

- La définition et la mise en œuvre de nouvelles solutions énergétiques décarbonées. Plusieurs projets de R&D sont soutenus :
 - « Pile à combustible » hydrogène avec l'université d'Orléans (GREMI) visant à substituer un métal rare, le platine, par un alliage plus abondant le graphène ;
 - « Extterra », avec le CNRS, déposé en 2023, concernant la production d'un hydrogène vert, via un mode de production d'un H2 décarboné et la minéralisation du CO2 (carbonates) ;
 - « MIMA'ROC », avec le BRGM, concernant la géothermie, le stockage souterrain pour la transition énergétique, et le stockage de CO2.

Chiffres clés :

Près de 450 K€ de subventions

- La mise en œuvre de l'économie circulaire et la préservation des ressources rares ou supposées se raréfier, via plusieurs projets de R&D :
 - « PLAT'INN » avec le BRGM, concernant une plateforme de recyclage des matières premières pouvant traiter des kilogrammes à des tonnes ;
 - « Plateforme RMN » avec le CNRS, déposé en 2023 concernant la récupération complète de l'hélium gazeux, intrant classé parmi les matières critiques par l'UE et onéreux ;
 - « ATOU », lauréat France 2030 déposé en lien avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, visant une meilleure appréhension des pratiques agricoles vertueuses en matière de gestion de la ressource en eau et du sol.

Chiffres clés :

380 K€ de subvention.

Proximité

Déplacements.....	29
Réduction, collecte et valorisation des déchets.....	34
Santé/solidarité	39
Familles/loisirs et culture	40
Espace public	41

Déplacements

Faciliter les mobilités douces en ville, c'est moderniser les transports en commun, tant dans l'offre aux voyageurs que dans la sobriété des véhicules. C'est aussi encourager les déplacements, à vélo, à pied... Autant d'actions prioritaires qu'Orléans Métropole déploie chaque année.

La mobilité 2023 en chiffres (de janvier à novembre 2023)

26 596 808 voyages réalisés sur le réseau Tao, soit une hausse de près de 20 % :

- 17 956 325 voyages en tram réalisés (+ 7% par rapport à 2022)
- 13 449 880 voyages en bus réalisés (+ 30% par rapport à 2022)
- 398 391 voyages réalisés en transport à la demande (+ 8% par rapport à 2022)

1 115 033 passages à vélos comptabilisés sur le pont George V à Orléans (+ 3% par rapport à 2022)

148 485 locations de Vélo+ enregistrées (+ 2,25% par rapport à 2022)

48 stands d'ateliers vélos organisés dans 18 communes de la métropole, ayant permis la réparation de 1 621 vélos (contre 1 300 en 2022)

Un réseau toujours plus fiable

Afin de répondre toujours mieux aux besoins des usagers et d'encourager l'usage de transports en commun en toute circonstances, l'ouverture de Co'Met et le développement d'événements d'envergure organisés dans ce nouvel équipement tout au long de l'année ont nécessité la mise en place d'une desserte renforcée sur près de 27 événements. Des trames supplémentaires sont ainsi mises en circulation les soirs d'événements (2 rames de tram supplémentaires pour les jauges entre 5000 et 8000 spectateurs ; jusqu'à 6 rames de tram pour les jauges supérieures à 8000 ; 6 lignes de bus spéciales desservant toutes les communes d'Orléans Métropole, dénommées C01 à C06).

Par ailleurs, pour permettre aux voyageurs de se déplacer en toute sérénité, TAO mène une action globale destinée à améliorer les comportements dans les transports. Pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les transports, TAO a formé cinq employées appelées « Ambassadrices » qui participent aux marches exploratoires visant à l'amélioration du sentiment de sécurité dans les espaces de transport ainsi qu'aux campagnes de prévention à destination du public et à la

sensibilisation des collègues en contact avec les voyageurs (conducteurs, contrôleurs, agents d'accueil).

La formation leur a permis d'aborder différentes thématiques : connaissance des atteintes sexistes et sexuelles ; comment prendre en compte ces atteintes ; les conduites à tenir par les personnels en contact avec le public ; les clés pour agir en tant que professionnel témoin d'une atteinte ou requis pour intervenir. Pour ce dernier point, la formation sur la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles intègre le programme Stand Up de la Fondation des Femmes (dont Keolis est mécène).

En complément, un guide « Ensemble contre le harcèlement sexiste » a été élaboré et mis en ligne sur le site Internet TAO

Enfin, TAO propose depuis 2023 aux nouveaux arrivants sur le territoire de découvrir le réseau de transport en commun grâce à une offre commerciale leur permettant d'utiliser gratuitement pendant un mois les services proposés. Une offre qui s'adresse à tous les membres du foyer et qui a été présentée dans toutes les communes du territoire à l'occasion des temps d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Chiffres clés :

- *Une fréquentation en hausse des transports en commun TAO : 35,4M de voyages soit une hausse de +9% par rapport à 2022 et des chiffres qui avoisinent les fréquentations d'avant Covid (36,7 M de voyages) ;*
- *Une croissance constante de la fréquentation sur le transport à la demande : 400 000 voyages soit une hausse de +12% par rapport à 2022 ;*
- *341 personnes ont bénéficié de l'offre pour les nouveaux arrivants dont un tiers a continué à utiliser le réseau ensuite.*

Encourager les mobilités actives

TAO a déployé en 2023 des campagnes de promotion des mobilités sur deux thématiques : le partage de l'espace public : « la rue aujourd'hui, on la partage » et les mobilités douces « à vélo, à pied ayez un temps d'avance ». Ces visuels ont été affichés dans les abribus mais aussi dans les journaux et sur les réseaux sociaux.

Pour renforcer la sécurité de cyclistes, une opération « cyclistes, brillez la nuit » a été organisée pour la première fois le 5 décembre 2023, conjointement avec la Police Municipale, la Police Municipale Intercommunale des Transports et l'association 1terreAction. Un stand a été aménagé à l'entrée du pont Georges V pour sensibiliser les cyclistes à la sécurité routière et aux équipements nécessaires pour garantir une bonne

visibilité, de jour comme de nuit : réparation et pose d'éclairage, distribution gratuite de harnais de sécurité, échanges libres...

De même, des ateliers d'entretien ou de remise à niveau des vélos sont proposés régulièrement Place du Martroi et sur les communes de la métropole, avec la participation de l'association partenaire 1terreAction. Les cyclistes peuvent y venir faire réparer ou réviser leur vélo, le faire marquer ou bénéficier d'une aide à la remise en selle.

Remise en selle

Le 13 mai, Orléans Métropole a organisé une journée dédiée à la pratique du vélo et de toutes les mobilités douces (trottinette, roller, bus électrique, etc.). Des conférences, stands, balades, animations, jeux et découvertes ont permis de réunir une diversité de publics et favoriser la pratique du vélo.



Fig.1 - Visuel de communication « journée vélo » (crédit Site internet Orléans Métropole)

Sur le plan des infrastructures cyclables

S'agissant des crédits spécifiquement alloués aux cycles, 1.3 M€ a été mandaté en 2023, dont 967 000 € pour l'aménagement du rond-point Candolle, 407 000 € d'aménagements répartis sur le territoire métropolitain et 50 000 € de mobilier urbain.

Les opérations de requalification de voirie intègrent désormais de manière quasi systématique des aménagements dédiés aux mobilités douces, adaptés à leur contexte urbain

et leur trafic. Environ 20 % du coût de ces opérations est en moyenne dévolu aux mobilités douces et représente un effort de la Métropole d'environ 3,15 M€ en 2023.

Sur le plan des infrastructures cyclables, les opérations de requalification de voirie intègrent désormais de manière quasi systématique des aménagements dédiés aux mobilités douces, adaptés à leur contexte urbain et leur trafic. Environ 20 % du coût de ces opérations est en moyenne dévolu aux mobilités douces et représente un effort de la Métropole d'environ 3,15 M€ en 2023.



Fig.2 - Aménagement du rond-point Candolle fin 2023 - début 2024 (crédit vues immersives - MAPO)

Solidaire, des bus scolaires pour l'Ukraine

Afin de venir en aide à l'Ukraine et sa population, actuellement durement touchée par la guerre, Orléans Métropole a répondu favorablement à l'appel aux dons lancé par la Commission européenne concernant les transports scolaires. Dans le cadre du renouvellement de sa flotte de bus, 8 bus de dimension standard ont pris la route de l'Ukraine en avril 2023, pour être orientés vers différents établissements scolaires. Cette opération a été rendue possible grâce à la mobilisation de l'Union européenne pour le transport des véhicules, d'Orléans Métropole, propriétaire des véhicules, et de Keolis Métropole Orléans, pour leur remise en état technique permettant de prolonger leur durabilité.

Mieux connaître les déplacements à travers le territoire

En fin d'année 2023, TAO Orléans Métropole a mené une grande enquête sur la mobilité des usagers du bassin de vie de l'Orléanais, afin de mieux connaître et de mettre à jour leurs habitudes de déplacement à travers le territoire. Cette enquête concernait l'ensemble des habitants des 22 communes de la métropole orléanaise, mais aussi ceux des territoires voisins faisant partie plus globalement de l'aire urbaine (Communautés de Communes Portes de Sologne, Communauté de Communes de la Forêt, Communauté de Communes des Loges, Communauté de Communes du Val de Sully, Communauté de Communes Terres du Val de Loire et Communauté de Communes Beauce Loirétaine). Pour cette étude, TAO Orléans Métropole était accompagnée de l'agence d'urbanisme Topos et de Wever, la start-up française ayant développé une plateforme de mobilité participative. Grâce à un diagnostic en ligne, TAO Orléans Métropole a pu collecter les données concernant les habitudes de déplacement des citoyens de 11 à 99 ans : types de déplacements, moyens de transport privilégiés ou encore temps de trajet. Ces données doivent permettre d'adapter l'offre de mobilité du territoire.

Réduction, collecte et valorisation des déchets

Chargée de la réduction, de la collecte et de la valorisation des déchets sur tout le territoire, Orléans Métropole multiplie les actions destinées à sensibiliser la population à réduire ses déchets et à consommer autrement.

L'année 2023 en quelques chiffres

- 1 943 bacs jaunes remplacés ;
- 5 000 nouveaux composteurs particuliers distribués, pour un total de 25 000 foyers équipés, et 17 nouveaux sites collectifs mis en place ;
- 12 937 tonnes de déchets ménagers recyclables (bac jaune) : - 0,7 % par rapport à 2022 ;
- 61 202 tonnes de déchets ménagers (bac vert) : - 2,8 % par rapport à 2022 ;
- Végétaux : 62 089 tonnes en déchetterie et végé'tri : - 0,17 % par rapport à 2022 ;
- Textiles : 927 tonnes collectées dans les 143 bornes ;
- 423 tonnes d'objets collectées à l'échelle métropolitaine, dont 297 tonnes réemployés via le nouveau comptoir du réemploi et du recyclage à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ; 232 ont été réemployées ; sur les 19 000 visiteurs comptabilisés depuis l'ouverture au printemps 2023, 15 500 achats y ont été réalisés, soit plus de 100 achats par jour d'ouverture.

Le Comptoir du réemploi et du recyclage ouvre ses portes



Au sein de la déchetterie nouvelle génération ouverte en 2023 à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, le Comptoir du réemploi et du recyclage comprend :

- Une zone d'accueil des usagers permettant de les orienter en fonction de leur chargement,
- Un « quai du réemploi » pour accueillir et stocker les objets pouvant être réemployés : local de stockage de 200 m² avec espace de stationnement pour huit véhicules,
- Une matériauthèque, espace où les usagers peuvent déposer et/ou récupérer des matériaux de construction ou d'aménagement comme des carreaux de faïence, des lames de parquets, planches...
- Un bâtiment de 500 m² dénommé « comptoir du réemploi » aménagé comme une boutique et proposant à la vente des objets de seconde main. Cet espace donne de la visibilité aux Structures de l'économie sociale et solidaire du territoire qui exploitent ce site et proposent des ateliers de sensibilisation, des expositions ou animations tout au long de l'année.
- Une aire de recyclage des matériaux, équipement à plat et sans dénivellation, qui reprend les fonctionnalités « classiques » des déchetteries.

Une plateforme pédagogique a également été aménagée afin d'offrir une vue panoramique sur le site notamment pour les groupes de scolaires visitant le site.

Un groupement de Structures du réemploi coordonné par la Ressource AAA a été retenu à la suite d'un appel à projet lancé par la Métropole pour valoriser les objets récupérés au quai du réemploi et sur les autres déchetteries et pour animer le comptoir du réemploi ainsi que pour favoriser le développement du réemploi sur le territoire d'Orléans Métropole.



Le dispositif Génération Zéro Gaspi revient

Parce qu'ils sont et seront directement concernés, la Métropole mène de nombreuses actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des plus jeunes. Elle a lancé un deuxième appel à candidature, dans le cadre de son dispositif Génération Zéro Gaspi, auprès de 85 établissements scolaires -primaire et secondaire- qui souhaitent s'inscrire dans une démarche éco-responsable.

12 établissements ont été retenus (6 classes de primaire, 4 groupes d'éco-délégués de collège et 2 groupes d'éco-délégués de lycée), bénéficiant d'un programme de quatre activités :

- Une visite de l'UTOM
- Une visite du comptoir du réemploi
- Une animation gaspillage alimentaire/compostage
- Un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition...)



Expérimenter le tri à la source des déchets alimentaires

Après avoir mené en 2022 une étude préalable en matière de tri à la source des biodéchets, des expérimentations ont été mises en œuvre en 2023 :

- **Quartier 100% compost**

Dans le nouveau quartier des Cent Arpents à Saran, 85 maisons individuelles et 6 immeubles ont été ciblés pour pratiquer le tri des déchets alimentaires, grâce à un composteur individuel pour les pavillons ou via deux sites de compostage partagé installés sur le quartier.

L'installation des deux sites en mai 2023 a été annoncée par un flyer déposé dans les boîtes aux lettres puis par une distribution de bioseaux en porte-à-porte et lors de l'inauguration. Une relance de mobilisation a été réalisée en novembre en même temps qu'une enquête sur les usages.

31 % des foyers en appartement ont reçu un kit de tri. Le nombre de foyers participant est estimé à une quarantaine. Un premier retournement du compost a été réalisé en janvier 2024.

- **Une filière ultra-locale à Saint-Jean-de-Braye**

Orléans Métropole a signé avec la régie de quartier Abraysie Développement une convention de soutien à l'expérimentation d'une filière ultra-locale de collecte et de valorisation des biodéchets à Saint-Jean-de-Braye avec un composteur électromécanique.

Le projet prévoit de développer la création d'emplois d'insertion en lien avec la transition écologique et l'économie circulaire par la mise en place d'un électro-composteur alimenté par les biodéchets collectés dans des points d'apport volontaire desservant environ 5 000 habitants des quartiers Clos du Hameau et Pont Bordeaux ainsi qu'auprès des établissements scolaires (primaires, collège, lycée) et d'un EPAHD. La mise en place de l'électro-composteur et des points d'apport volontaire s'accompagne d'une sensibilisation des habitants et usagers.

Chiffres clés :

- *8 points d'apport volontaire en pied d'immeubles installés en mars 2023 ont permis de détourner 4,6 tonnes de collecter ;*
- *4,6 tonnes dont 3,8 ont été valorisées par compostage alors que 0,8 tonnes de mauvaise qualité ont été réorientées vers l'incinération ;*
- *Un des point dégradé et régulièrement pollué a été retiré depuis.*

En bref

Un nouveau marché de collecte des déchets est entré en vigueur en juin 2023. Il s'est accompagné d'une nouvelle répartition des secteurs collectés en régie et en prestation, sans modifier les fréquences de collectes. Celle-ci a été l'occasion de réorganiser et d'optimiser les tournées en fonction de l'évolution des quantités de déchets et de l'évolution démographique.

Le défi textile, organisé à destination des entreprises de plus de 100 salariés a mobilisé 31 entreprises et 10 461 salariés. Il a permis de collecter 16,52 tonnes de textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...) qui ont été remis à l'association le Tremplin qui les trie pour le réemploi ou le recyclage.

La 6^{ème} et dernière végé'tri a été inaugurée en mars 2023 à Saran, à proximité de l'UTOM. Elle permet aux habitants de déposer facilement leurs tontes, tailles et souches, ce qui fluidifie le trafic automobile et libère de la place pour de nouvelles filières de valorisation (plâtre, articles de sport et de bricolage...).

La première édition de l'opération « Eco-défis » a mobilisé les professionnels des métiers de bouche, fleuristes et coiffeurs sur les enjeux de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. L'opération s'est clôturée en octobre par une cérémonie de remise des labels à 33 entreprises ayant mis en place des actions en faveur de la réduction des déchets.

Chiffres clés :

- 423 tonnes d'objets détournés vers les locaux réemploi des déchetteries dont 298 réemployées ;
- 5266 nouvelles familles équipées de composteurs ;
- 12 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 8 sites de compostage de quartier ;
- 33 entreprises labellisées ans le cadre des éco-défis 2023 ;
- 3,7 tonnes (les premières) de déchets alimentaires collectées sur le Festival de Loire et dans les 10 abri-bacs installés depuis novembre à Orléans ;
- 945 000 passages en déchetteries et végé'tri en 2023 dont 38 % en végé'tri ;
- 145 277 tonnes de déchets pris en charge (hors réemploi et hors services municipaux) soit 497 kg par habitant et par an en moyenne / -1,8 % par rapport à 2022.

Santé/solidarité

Accueil des gens du voyage

2023 a vu l'ouverture de l'aire de grand passage située à Saint-Cyr-en-Val, qui a reçu cinq grands groupes. Cette aire dispose d'une capacité d'accueil de groupes 50 à 200 caravanes.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de l'aire de Chécy, la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre a été lancée, avec la prise en compte d'une recomposition des espaces de vie et de l'inclusion de paramètres environnementaux et paysagers. L'objectif est d'améliorer la vie sur ces équipements et de réduire les impacts climatiques et les coûts directs et indirects de fonctionnement.

Enfin, la maîtrise d'œuvre urbaine sociale est confiée à l'Association départementale action pour les gens du voyage (ADAGV), dans le cadre d'un marché avec Orléans Métropole, pour l'accompagnement du développement de l'habitat des gens du voyage.



Chiffres clés :

- 963 personnes accueillies (516 à La Source, 129 à Fleury les Aubrais, 171 à Saran, 147 à Chécy), dont 249 personnes de moins de 18 ans ;
- Durées moyennes des séjours : 2,48 mois à La Source ; 2,74 à Fleury les Aubrais ; 3,12 mois à Saran et 1,69 mois à Chécy ;
- Taux moyen de fréquentation des 4 aires réunies : 69%.

Familles/loisirs et culture

Parc de Loire

Depuis 2020, le Parc de Loire fait l'objet de nombreux aménagements destinés à valoriser cet espace naturel urbain de 340 hectares et les richesses naturelles qu'il concentre. L'objectif de la Métropole est d'en faire un espace préservé et à la biodiversité protégée, avec une offre de loisirs de qualité.

Afin de faire découvrir la diversité des activités proposées sur tout le Parc de Loire, une journée portes ouvertes baptisée « Escapade » a été organisée le 17 juin 2023. Une trentaine d'associations ont proposé au public des animations et initiations en tout genre : découverte du parc à vélo, paddle, course d'orientation, ateliers pour observer la nature et comprendre la biodiversité, baptêmes de voile, initiation au BMX, au beach tennis, au beach handball, lectures, contes, spectacles...

Au 2nd semestre, un appel à projet a été lancé pour assurer l'aménagement et l'exploitation d'un espace d'activités de loisirs de pleine nature. Situé à l'est de la base de loisirs de l'île Charlemagne, cet espace dont le bâtiment a été totalement rénové en 2022 à vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- Proposer des activités sportives et de loisirs adaptées et accessibles à tous les publics ;
- Proposer un concept adapté et intégré dans le projet de développement de l'attractivité du Parc de Loire ;
- Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en leur permettant de redécouvrir et de se réappropriier la Loire et ses paysages.



Espace public

Chaque année, les équipes techniques d'Orléans Métropole interviennent pour améliorer, réhabiliter ou entretenir l'espace public : voiries, éclairage, ouvrages... Avec l'objectif d'un meilleur cadre de vie et d'un impact moindre sur l'environnement.

L'espace public sur 2023 en 3 chiffres

- ✓ Près de 18 km de voiries reprises
- ✓ 1 362 lanternes d'éclairage remplacées par la technologie LED
- ✓ Près de 36 000 points lumineux concernés par des mesures d'extinction

Contrôler l'éclairage public

Dans le contexte de hausse des prix de l'énergie et le lancement de sa feuille de route pour la transition écologique, Orléans Métropole et les communes qui la composent ont, en 2022, engagé un plan de réduction de sobriété énergétique.

En ce qui concerne les consommations électriques, les communes ont diversement déployé une ou plusieurs solutions comme les extinctions totales ou partielles de l'éclairage public pendant la nuit, la modification des horaires d'éclairage ou l'abaissement de la puissance en cœur de nuit. La plupart ont également poursuivi l'équipement en LED de leur éclairage public, sur la voirie mais aussi à l'intérieur des bâtiments. Pour la période de Noël, des compromis visaient à maintenir un esprit de fête : décorations lumineuses moins nombreuses, cantonnées au centre-ville ou éteintes pendant la nuit ; période d'éclairage réduite ; déploiement de décorations non lumineuses...

Les mesures d'économie ont également concerné le chauffage des bâtiments publics : réduction de la température dans les écoles, les salles des fêtes, les gymnases et autres équipements sportifs ; sensibilisation des agents et du public aux écogestes et aux bonnes pratiques ; fermeture du bassin nordique à Orléans-La Source et de la salle communale Firmin-Chappellier à Boigny-sur-Bionne.

Chiffres clés :

- 60 000 points lumineux sur la métropole
- 27% % de déploiement de l'équipement des points lumineux en LED

Première phase du Plan canopée

Dans le cadre du Plan Canopée, engagé à l'échelle de la métropole, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic pour tout le territoire, confié à l'agence d'urbanisme, TOPOS.

Ce diagnostic, basé sur des données végétales et sociologiques, identifie trois types de risques : les risques psychosociaux liés à la santé, les risques de surchauffe urbaine et les risques d'inondation par ruissellement. Afin de prioriser les secteurs d'intervention, une attention particulière est portée à deux populations considérées comme vulnérables : les enfants de moins de trois ans et les seniors de plus de quatre-vingts ans.

Le Plan Canopée attendu au 1^{er} semestre 2025, est avant tout un outil d'aide à la décision, permettant de repérer les îlots de chaleur sur l'ensemble du territoire et de définir une stratégie d'intervention. Il permettra de prioriser les requalifications de rues et les choix d'aménagement en fonction des risques identifiés. Si la ville d'Orléans, en raison de sa densité et de sa sociologie, concentre une part importante des besoins d'intervention, le plan contribuera à accompagner les autres communes de la collectivité. En complément, il sera certainement nécessaire d'associer la population pour protéger les arbres privés et encourager la végétalisation des espaces privatifs.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du guide de préservation des arbres dans le cadre de travaux approuvé fin 2022 et du barème de l'arbre adopté en 2021.

Développer les espaces végétaux

Des études ont été menées en 2023 pour déployer des espaces végétalisés en ville :

La première concerne la végétalisation au nord du pont Thinat. L'objectif est multiple : replanter des arbres, arbustes et vivaces dans les massifs existants au pied de la tête de pont et sous le pont ; créer un massif de plantation (arbustes et vivaces) en pied de soutènement sur le boulevard de la Motte Sanguin ; installer des plantes retombantes en point haut.

Chiffres clés :

- 150 m² d'espaces déperméabilisés
- 250 m² d'espace végétalisé
- 6 arbres plantés
- 600 arbustes/vivaces plantés
- 75 000 € TTC

La seconde concerne l'extension de l'espace cinéraire au cimetière des Ifs. Le projet permettra de mettre en œuvre 1250 cavurnes et 9 columbariums dans un espace paysager. Il prévoit également la création d'un parking en dalles engazonnées avec places réservées aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement sera réalisé dans un objectif de gestion durable :

- Entretien facilité (tonte, taille, désherbage...)
- Alternative au désherbage chimique
- Intégration des eaux de pluies

Chiffres clés :

- *Plantations : 1 200m² de massifs arbustifs / vivaces ; 1 500m² de haie champêtre ; 170 arbres ;*
- *Construction de 1 500m² d'allée en joint gazon pour infiltration des eaux de pluie.*

En bref

Pour mieux tenir compte des évolutions climatiques en cours et à venir, les plantations d'arbres ont connu quelques innovations : diversification de la palette végétale avec la plantation de nouvelles espèces a priori adaptées au changement climatique ; diversification des espèces au sein d'un même alignement pour renforcer leur résistance aux maladies et au changement climatique

Chiffres clés :

- *384 arbres plantés durant l'hiver 2023/2024 ; en moyenne depuis 17 ans : 514 arbres plantés par an / 358 arbres abattus par an, soit une différence : + 156 arbres par an ;*
- *6 000 arbres élagués dont plus de la moitié réalisée en régie (2022-2023) ;*
- *112 arbres impactés par les événements climatiques (tempêtes, orages).*

Un nouveau pont Cotelte

Après plus deux ans de travaux, le pont Cotelte a été rouvert à la circulation en avril 2023. Enjambant le Loiret entre les communes d'Orléans et d'Olivet, cet ouvrage stratégique du territoire (8 600 véhicules/jour) était jusqu'en 2021 constitué de 2 passerelles conçues pour être provisoires soutenues par de nombreux appuis dans la rivière. Un ouvrage particulièrement vétuste qui ne répondait plus aux objectifs d'usages sur le territoire. Les

travaux ont été réalisés en plusieurs étapes : déconstruction (la structure a été sciée et chaque demi-travée évacuée par grue ; démolition des portiques et massifs d'appuis situés dans le lit du Loiret) puis construction et pose du nouvel ouvrage. Trois mois de travaux supplémentaires ont été nécessaires à cause de sondages géologiques complémentaires.

Le tout nouvel ouvrage, plus confortable, sûr et agréable pour l'ensemble de ses usagers -cycles, piétons et voitures est mieux intégré dans son environnement naturel d'exception grâce à une insertion architecturale et paysagère de qualité.

Il assure également, grâce à la suppression de l'ensemble des anciennes pilasses du pont, une meilleure transparence hydraulique de l'ouvrage en cas de crue exceptionnelle du Loiret.

Chiffres clés :

- *Budget : 8,2 millions d'€*
- *25 mois de travaux*



En bref

Dans le cadre de la requalification de rue dans le quartier Gobergeon à Olivet, un cheminement doux a été mis en place, accompagné d'un trottoir traversant, qui interrompt la chaussée et donne au piéton une vraie continuité de cheminement, et un confort de déplacement.

Les pôles territoriaux

Créés en 2018, les pôles territoriaux interviennent au quotidien et garantissent aux habitants une réactivité, une qualité de service ainsi qu'une proximité, pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable. Pour ces deux missions, une équipe d'astreinte intervient à tout moment en cas d'urgence. Les pôles assurent également une mission dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.

Six pôles territoriaux sur le territoire :

- Pôle Nord-Ouest, au centre technique municipal de Saint--Jean-de-la-Ruelle
- Pôle Nord, à la régie de l'eau à Fleury-les-Aubrais
- Pôle Nord-Est, au centre technique municipal de Chécy
- Pôle Sud-Est, au centre technique municipal de La Source
- Pôle Sud-Ouest, à la mairie d'Olivet
- Pôle Orléans, à la mairie d'Orléans.

Dynamisme

Les grands projets urbains	47
Promotion du territoire	51
Enseignement supérieur et formation.....	54
Développement numérique et ville intelligente	57
Emploi et développement économique	59

Les grands projets urbains

Anticiper les besoins de demain, en matière de logement, de déplacements, de développement économique ou de vie culturelle et sportive nécessite de penser l'urbanisme et d'imaginer des projets adaptés et respectueux de l'environnement.

CO'Met en vitesse de croisière



Officiellement inauguré le 7 janvier 2023, CO'Met a accueilli de nombreux événements tout au long de l'année.

Cet équipement d'envergure réunissant sur un même site des structures complémentaires, CO'Met porte l'ambition de la Métropole de compter parmi les territoires les plus dynamiques à l'échelle nationale et européenne en disposant d'un espace pour accueillir des manifestations économiques, sportives et culturelles. Composé d'un nouveau Parc des expositions, d'un Palais des congrès, d'une Arena et du Zénith, CO'Met vient étoffer l'offre événementielle et de tourisme d'affaires de la métropole.

Outre sa grande capacité d'accueil, CO'Met se distingue par ses performances techniques et environnementales voulues par la collectivité : être le moins énergivore possible, avec

une construction respectant la RT 2012 moins 50%, une consommation réduite d'énergie et de fluides, et une garantie quant à la pérennité des matériaux.

Parmi les manifestations organisées en 2023 figurent la 33^{ème} Convention annuelle des Intercommunalités de France sur le thème de la transition écologique le 13 octobre, ou encore la première édition des RDV 360° de l'éco (janvier 2024). Sans oublier les rencontres sportives et culturelles proposées dans l'Arena.

Plus de 450 000 visiteurs accueillis CO'Met dans le cadre de 95 événements :

- Arena = 35 événements pour 250 000 visiteurs
- Parc des Expositions - Le Loiret = 30 événements pour 195 000 visiteurs
- Palais des Congrès = 30 événements pour 15 000 visiteurs

97 143 supporters pour l'Orléans Loiret Basket (depuis le 1er avril 2023).

Vers le réaménagement des mails d'Orléans

Orléans Métropole s'est engagée dans un projet de transformation des mails d'Orléans entre les boulevards de Verdun, Rocheplatte et Jean-Jaurès, pour les rétablir dans leur configuration historique. L'objectif de cette requalification est de transformer l'actuelle infrastructure routière en créant des espaces publics de qualité, qui laisseront une large place aux mobilités douces, à la promenade et recréeront ainsi des espaces urbains apaisés ouverts à tous. Il s'agit de permettre aux habitants de la métropole de se réapproprier cet axe structurant qui assure un trait d'union entre le centre-ville d'Orléans et son environnement, et de redonner à la nature une place privilégiée, en lien avec la Loire voisine.

Les études d'avant projets ont fait l'objet d'un important travail débuté en 2023. Ce projet s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et entend répondre aux enjeux métropolitains environnementaux, de développement des mobilités et d'attractivité territoriale à travers les objectifs suivants :

- Réintégrer les mails dans le tissu urbain et changer leur image,
- Refonder les usages des mails, d'un lieu de passage en un lieu de vie,
- Valoriser le patrimoine existant (végétal, patrimonial et archéologique),
- Apaiser les mails en les adaptant aux mobilités d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'en améliorant la lisibilité des équipements et le confort pour les piétons et les cycles,

- Remettre la nature en ville : adapter les mails et développer la nature en ville dans le contexte du dérèglement climatique.

Le réaménagement des mails vise de nombreux enjeux environnementaux :

- Améliorer le cadre de vie et contribuer à l'amélioration de la santé des populations par la création d'espaces de fraîcheur, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement visuel, olfactif, sonore, la création d'usages récréatifs... ;
- Recréer des espaces végétalisés dans l'emprise centrale des mails et les reconstituer dans leur composition historique pour retrouver leur vocation de promenade le long d'un couvert végétal continu et arboré ;
- Tirer parti de la proximité avec la Loire afin de recréer une continuité écologique en lien avec ses espaces porteurs de biodiversité ;
- Traiter l'eau de surface et minimiser les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux enterrés afin de fournir aux plantations une ressource en eau tout en générant des îlots de fraîcheur ;
- Perméabiliser et générer des sols vivants, afin d'améliorer la biodiversité dans un secteur stratégique en continuité du corridor Structurant de la Loire ;
- Rationaliser la place de la voiture pour partager l'espace avec d'autres usages, en apaisant les boulevards par des politiques de stationnement, de report de flux et de report modal adéquates ;
- Valoriser les mobilités actives par la mise en place de voies dédiées aux vélos sur l'ensemble des mails et d'espaces piétons sécurisés et confortables ;
- Favoriser les transports en commun par la création d'une voie bus dans chaque sens de circulation ;
- Reconfigurer le pôle d'échanges multimodal de la gare, adapté au nouvel environnement des mails et garantissant une intermodalité fonctionnelle et lisible pour les usages.

Interives poursuit son développement



L'aménagement du quartier Interives a été poursuivi en 2023, notamment pour ce qui concerne la commercialisation des ilots constructibles et l'ouverture, en novembre, de la brasserie le Cot's, située au cœur du quartier. L'année a également vu l'installation de Moules à Gaufres, à l'été, sur environ 2 000 m² dans la partie sud du bâtiment des SHEDS et en septembre une série de concerts et d'afterworks sur un espace aménagé à l'extérieur de l'usine. De plus un appel à projet a été lancé pendant l'été pour la réalisation d'un programme d'hôtel ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt « immeubles productifs innovants » en fin d'année.

La ZAC Interives a pour ambition de créer, au nord de la métropole orléanaise, un nouveau quartier de vie combinant activités économiques, logements, espaces verts, équipements publics et commerces de proximité. Ce projet ambitieux et structurant pour tout le territoire prévoit à l'horizon 2035 de créer, à la place d'anciennes friches industrielles, un nouveau centre de vie et d'activités à proximité de la gare des Aubrais, avec plus de 3 000 nouveaux logements et 200 000 m² d'activités tertiaires et commerciales.

C'est au sein d'Interives que la Ville d'Orléans a choisi d'installer sa nouvelle Scène de Musiques Actuelles (SMAC). Cette future SMAC, envisagée à l'horizon 2027, permettra de doter le territoire d'un équipement dimensionné pour des concerts et événements d'envergure nationale. Pour ce projet, l'année 2023 a été marquée par le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment et le choix des quatre candidats admis à concourir.

Promotion du territoire

Porté par Orléans Val de Loire Tourisme, le rayonnement touristique du territoire s'appuie sur une « Stratégie pour un tourisme durable » qui vise à installer le développement touristique dans la durée, dans le respect de l'environnement.

Développer le cyclotourisme sur le territoire

Face à la progression nationale du cyclotourisme depuis quelques années, l'Office de Tourisme a souhaité identifier les actions à mettre en œuvre pour que le territoire métropolitain soit reconnu comme « capitale » régionale du cyclotourisme. Une étude a permis de confirmer le fort potentiel de la métropole en matière de développement du tourisme à vélo. Elle a également conforté la Stratégie de l'Office d'encourager les courts séjours, offres qui s'inscrivent dans une démarche du tourisme durable, notamment via le « slow tourisme ».

Parmi les actions qui pourraient être mise en place figurent par exemple l'implantation de consignes vélo sécurisées, d'aires de services dédiées au cyclotourisme, de panneaux de signalétique, création de boucles cyclables touristiques, d'un guide des Structures « accueil vélo » ...

En 2023, l'étude a été complétée par un chiffrage financier des différentes actions proposées (investissement, fonctionnement, personnel) ainsi qu'un plan pluriannuel, permettant à Orléans Métropole de disposer d'une vision complète des engagements liés au développement d'une politique de cyclotourisme sur son territoire.

Une gestion plus autonome de l'Office de tourisme

En 2023, Orléans Métropole s'est interrogée sur l'opportunité de faire évoluer la gestion de l'Office de Tourisme vers une Délégation de service public (DSP), alors qu'elle qui était jusqu'à présent assurée par la SPL Orléans Val de Loire Tourisme via des marchés de prestations de services. Ce nouveau mode de gestion vise à garantir à la collectivité une stabilisation de sa contribution financière. Il assure également à la SPL une plus grande souplesse et une plus grande autonomie dans le développement de son activité. Néanmoins, la présence des deux collectivités actionnaires au conseil d'administration de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme leur assure un contrôle fort sur la Structure.

Dans la DSP, effective à compter du 1^{er} janvier 2024, il est précisé que la SPL Orléans Val de Loire Tourisme s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle en faveur

des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès ou de retour à l'emploi, en réservant 1 500 heures sur les cinq ans de durée de la délégation de service public, à une ou plusieurs personnes éligibles.

Sur le premier semestre 2023,

- 626 942 nuitées enregistrées au 1er semestre + les nuitées dans les campings, qui ont affiché complet, et celles en logements type Airbnb ;
- 154 000 personnes accueillies à l'Office du tourisme (11 000 de plus qu'en 2022) ;
- 1 054 710 € de taxe de séjour pour la métropole, début décembre (+30% par rapport à 2022) ;
- 125 000 visiteurs au Parc Floral de La Source (135 136 en 2022) ;
- 760 000 visiteurs au Parc de Loire : (+20% par rapport à 2022) ;
- 60 360 spectateurs au son & lumières sur la cathédrale pendant l'été.

Une signalétique touristique à La Chapelle Saint-Mesmin

En tant que « Commune touristique » de la métropole orléanaise, La Chapelle Saint-Mesmin a bénéficié en 2023, au même titre qu'Olivet et Combleux, de la mise en place d'un parcours patrimonial de 3 km financé par Orléans Métropole avec l'installation d'un parcours touristique sur la biodiversité, la faune et la flore intitulé « Sur les traces du passeur... ». Ce parcours ludique est accessible au plus grand nombre, habitants mais aussi visiteurs de passage. Il permet, à travers 18 panneaux, de mettre en avant le patrimoine historique et naturel de la ville. Le parcours explore le bois de La Chapelle et les bords du fleuve pour découvrir les espèces végétales et animales qui y vivent, puis il propose un voyage dans l'histoire de la ville, à travers une dizaine de lieux identifiés comme points caractéristiques du patrimoine chapellois.

En bref

Un nouveau service de location de vélo en courte durée est désormais proposé par l'Office de Tourisme en partenariat avec Vélo Val de Loire : 6 vélos « trekking » de qualité sont proposés aux visiteurs pour une location de courte durée, de la demi-journée à 3 jours

Chiffres clés :

- *Taxe de séjour : 1 738 000 € (+ 9,37 % par rapport à 2022) dont 495 K€ versés par les opérateurs numériques (+ 31,68 % par rapport à 2022) ;*
- *Fréquentation de l'Office de tourisme : plus de 154 243 visiteurs (contre 143 044 2022, année record à date) ; soit + 7% de progression en un an ;*
- *Fréquentation des visiteurs à vélo : +19% de passages « Loire à Vélo ; 308 « Vélos Verts » retirés à l'accueil de l'Office de tourisme durant l'été (nouveau pour les touristes arrivant par la gare).*

Enseignement supérieur et formation

Parce que les étudiants constituent un vivier de compétences que les entreprises recherchent ou rechercheront, Orléans Métropole s'attache à enrichir l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire en portant une attention particulière à la diversité des formations et à la qualité de l'accueil.

Une métropole étudiante

Avec ses 23 000 étudiants, Orléans est une métropole universitaire à taille humaine qui bénéficie d'un environnement patrimonial et environnemental de grande qualité, à seulement une heure de Paris. Les effectifs sont en constante augmentation, transformant Orléans en une ville étudiante.

Figurant parmi les villes préférées des étudiants selon le magazine l'Étudiant 2023, Orléans ne cesse de progresser dans les classements nationaux et notamment grâce aux conditions de vie offertes. En effet, le coût de la vie étudiante fait partie des plus bas de France, avec entre autres des abonnements de transports en commun et des loyers très compétitifs.

L'ESTP arrive à Orléans

Inauguré en septembre 2023, le nouveau site d'ESTP (Ecole spéciale des travaux publics) à Orléans marque la politique d'Orléans Métropole en matière d'offre d'enseignement supérieur. Après l'ISC en 2019, AgroParisTech en 2022, cette nouvelle école d'ingénieurs s'est installée sur le territoire et vient compléter une offre de formation fournie pour la métropole d'Orléans.



Dans cet objectif, la collectivité a fait l'acquisition puis a assuré la rénovation du bâtiment qu'elle met à disposition de l'école. Celui-ci est situé dans la ZAC Carmes-Madeleine, dans l'ancien hospice de l'hôpital Madeleine, site en cours de transformation pour devenir un campus universitaire de centre-ville avec l'accueil d'une partie de l'université d'Orléans en 2026.

Pour des campus durables

Orléans Métropole a obtenu fin 2022 la labellisation « Agir ensemble », dans le cadre de l'alliance locale au service du développement durable constituée avec l'Université d'Orléans, le CROUS Orléans-Tours, les CFA du campus des métiers d'Orléans, ISC Paris, Excelia, le CESI ainsi que la Fédération des associations étudiantes Ô'Campus.

Le label « Agir ensemble » est décerné par l'association du même nom, qui suscite et accompagne des alliances territoriales dans des plans d'action de mobilisation des étudiants et établissements d'enseignement supérieur, pour un campus durable au sein de territoires durables.

Le dispositif Agir Ensemble poursuit trois grandes ambitions :

- Créer et consolider des alliances locales entre acteurs locaux autour de la transition énergétique et permettre l'émergence d'actions partagées inter-acteurs ;
- Donner une impulsion et une visibilité à l'action des acteurs locaux de l'enseignement supérieur (Université, grandes écoles, CFA, partenaires) en matière de transition énergétique via le partage d'expérience et autonomiser les territoires dans la construction et la mise en œuvre d'actions en leur proposant un accompagnement adapté ;
- Valoriser les actions locales co-construites et les pratiques innovantes en matière de mobilisation des usagers.

Sur le territoire orléanais, les partenaires ont choisi de construire un programme d'actions autour de la thématique de la réduction et de la valorisation des déchets. Diverses actions ont déjà été organisées au sein de chaque établissement : animations sur le tri et le recyclage des déchets (escape game...) ; remise à neuf de sneakers par une entreprise étudiante d'ISC Paris ; opération friperie « Des habits et moi » avec des tarifs spécial étudiants ; atelier de reconditionnement d'appareils informatiques et électroménagers ; café-débat « valorisation des déchets : une nécessité écologique génératrice d'initiatives à Orléans ».

Une délégation a participé aux journées nationales d'Agir ensemble organisées à Paris en novembre 2023 et a proposé trois actions futures pour le territoire orléanais :

- Challenge de la déconnexion
- Création des lieux de déconnexion
- Journées de déconnexion.

Une offre de formation qui s'enrichit

À l'écoute des besoins des entreprises en matière de compétences, le CFA d'Orléans Métropole a ouvert en 2023 des formations dans le domaine du photovoltaïque, en partenariat avec l'entreprise Vergnet (Ingré) et le BTPCFA45.

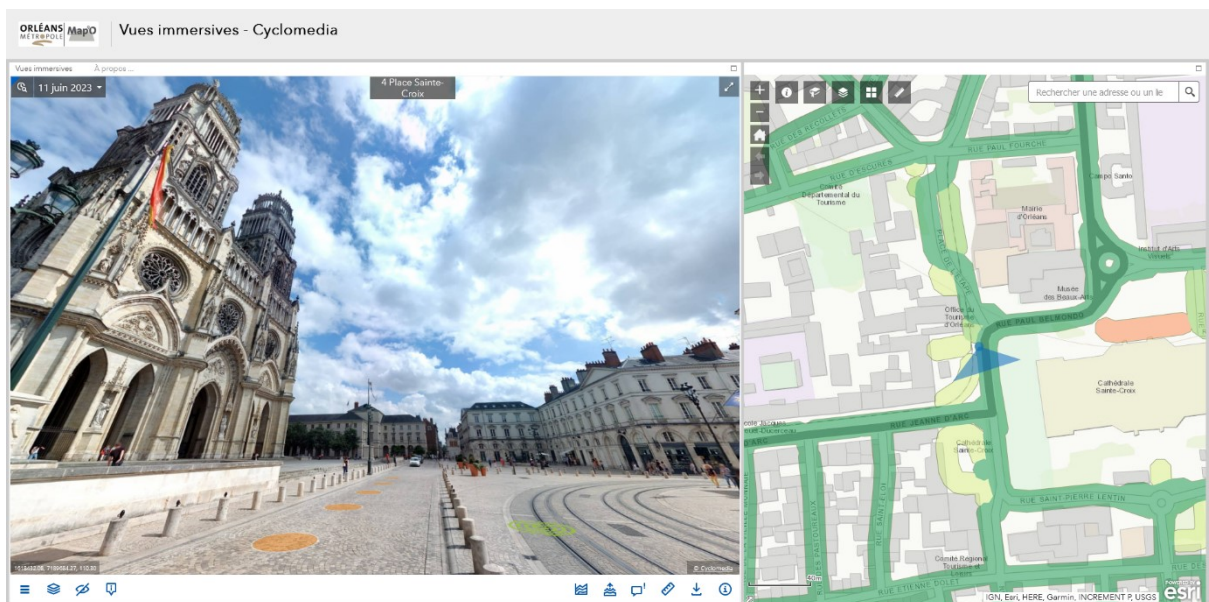
Particulièrement attentif à l'évolution des métiers, le CFA d'Orléans Métropole accompagne les entreprises confrontées aux enjeux de la transformation énergétique dans leurs besoins de formation. Il travaille sur les compétences de demain et permet aux apprentis de maîtriser les outils digitaux et environnementaux dans leur activité, quel que soit le domaine d'activité.

Développement numérique et ville intelligente

Outil au service de l'innovation et du quotidien de chacun, le numérique fait l'objet de multiples actions de la part d'Orléans Métropole. Elle s'attache en effet à soutenir les porteurs de projets innovants mais aussi à développer de nouvelles applications et accompagner les personnes dans leur utilisation.

Eviter des déplacements d'agents de la collectivité

1800 kilomètres de voirie public ont été parcourus en 2023 par un véhicule électrique équipé de capteurs pour obtenir des vues immersives 3D de la voirie métropolitaine, permettant d'éviter 28 000 déplacements des agents par an. En parallèle, une expérimentation a été menée sur l'espace public pour analyser, grâce à l'intelligence artificielle, l'état de la voirie et détecter les détériorations sur 80 km, pour inventorier les bornes et potelets sur 10 km et pour certifier les adresses par la détection des numéros de plaques de rues sur 14 km.



Réduire la fracture numérique

Orléans Métropole accompagne, avec son RES'O, les personnes qui sont éloignées du numérique, en partenariat avec le Centre de ressources illettrisme analphabétisme du Loiret (CRIA45). Dans ce cadre, une campagne de communication a été réalisée, afin de mobiliser des bénévoles disposés à intervenir dans les lieux de médiation numérique pour accompagner les publics fragiles. Par ailleurs, un programme d'aide à l'équipement numérique a été mis en œuvre, avec l'achat de 58 ordinateurs reconditionnés à bas coût.

Capitale French Tech

La labellisation « Capitale French Tech Val de Loire » a été attribuée à French Tech Val de Loire en février 2023, qui est ainsi devenue la 17^e Capitale du réseau pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Ce label fédère les acteurs de l'innovation du territoire à l'échelle régionale : Saint-art-up, fonds d'investissement, Structures d'accompagnement, services publics, financeurs, grands groupes, centres de recherche et les mobilisent sur des initiatives communes. Il est animé par l'Association Digital Loire Valley, soutenue par Orléans Métropole, le LAB'O et l'Agreen LAB'O Village by CA.

Chiffres clés :

- *28 000 déplacements évités par an grâce à l'utilisation des vues 3D sur les 1 800 km de voirie par les services internes.*
- *40 bénévoles mobilisés auprès des publics fragiles*
- *58 achats d'ordinateurs reconditionnés à bas coût destinés au public en difficulté avec le numérique*

Emploi et développement économique

Parce que l'activité économique est une clé d'un territoire dynamique, Orléans Métropole contribue au rayonnement du territoire et accompagne les entreprises dans leur développement et leurs recrutements, pour répondre aux besoins de chacune.

Un label pour développer les projets industriels sur le territoire

Le territoire formé par la métropole d'Orléans et la communauté de communes de la Beauce-Loirétaine a été labellisé « Territoires d'industrie » à l'occasion du « Temps II » de ce programme national, visant à réindustrialiser le pays. Il fait désormais partie des 183 territoires engagés jusqu'en 2027 pour une reconquête industrielle durable.

Le dispositif associe État, industries et élus locaux afin d'accompagner la structuration des projets, autour de 4 axes :

1. Accélérer la transition écologique et énergétique,
2. Faire de ces territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux,
3. Lever les freins au recrutement afin de développer les compétences,
4. Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Faire rayonner le territoire

Orléans Métropole a participé au 22^e du salon des professionnels de l'immobilier (SIMI). Le SIMI rassemble les professionnels de l'immobilier ainsi que des collectivités territoriales, des investisseurs, des agences de développement économique et des bureaux d'études pour partager sur les innovations et projets en réponse aux besoins de construction et d'aménagement des villes.

La Métropole est intervenue sur le thème « Orléans Métropole, territoire en transitions » en présentant plusieurs actions engagées au service de l'environnement et des entreprises : réseau de chaleur au sein du POLE45 ; projet de bâtiment à énergie positive dans le quartier Interives ; création de la SPL Orléans Energies ; extension du parc d'activités de la Saussaye. Elle a par ailleurs présenté l'opération Carmes-Madeleine et la création d'un campus universitaire en centre-ville d'Orléans.

Chiffres clés :

- *SIMI 2023 : 420 exposants, sponsors/26 000 visiteurs/90% de visiteurs satisfaits*
- *Stand Orléans Métropole : 103 visiteurs*

Contribuer à l'emploi des étudiants

Les 5^{es} Rendez-vous pour l'emploi « Jobs d'été et alternance » se sont déroulés le 29 mars 2023. Pendant cette journée, les participants ont pu rencontrer des entreprises proposant des offres d'emploi en alternance et en jobs d'été. Ils ont également pu s'informer sur les jobs à l'étranger, le bénévolat/volontariat, l'alternance pour personnes en situation de handicap ou encore être accompagnés dans la réalisation de leur CV et lettre de motivation. Auparavant, les candidats avaient pu se préparer via un lien pour accéder aux offres d'emploi par familles métiers et ainsi créer leur « Matching ticket ».

Chiffres clés :

- 13 secteurs d'activités
- 57 entreprises présentes
- 1000 candidats
- 320 offres
- 8 partenaires

Aider à l'insertion

Afin d'accompagner les salariés en insertion et les demandeurs d'emploi, Orléans Métropole intègre des clauses d'insertion dans ses marchés et achats. Ce dispositif juridique contribue au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui en sont éloignées : il participe à la promotion et au soutien de l'emploi local, génère de l'activité pour les Structures d'insertion et adaptées, et permet une mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Chiffres clés

- 224 374 heures d'insertion mises en œuvre
- 38 maîtrises d'ouvrage accompagnées
- 394 opérations bénéficiant de la clause d'insertion.

Gouvernance

Le budget 2023 tourné vers la transition écologique	62
Une administration exemplaire.....	64

Le budget 2023 tourné vers la transition écologique

Grâce à une gestion rigoureuse et malgré un environnement économique qui pèse encore sur les dépenses (évolution du point d'indice, effet inflation sur les indices de révisions des marchés, augmentation des taux d'intérêts), le budget 2023 d'Orléans Métropole lui permet de continuer à investir pour le développement de son territoire, le bien-être de ses habitants et à mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

Sur un budget global de 584,4 M€, Orléans Métropole a consacré :

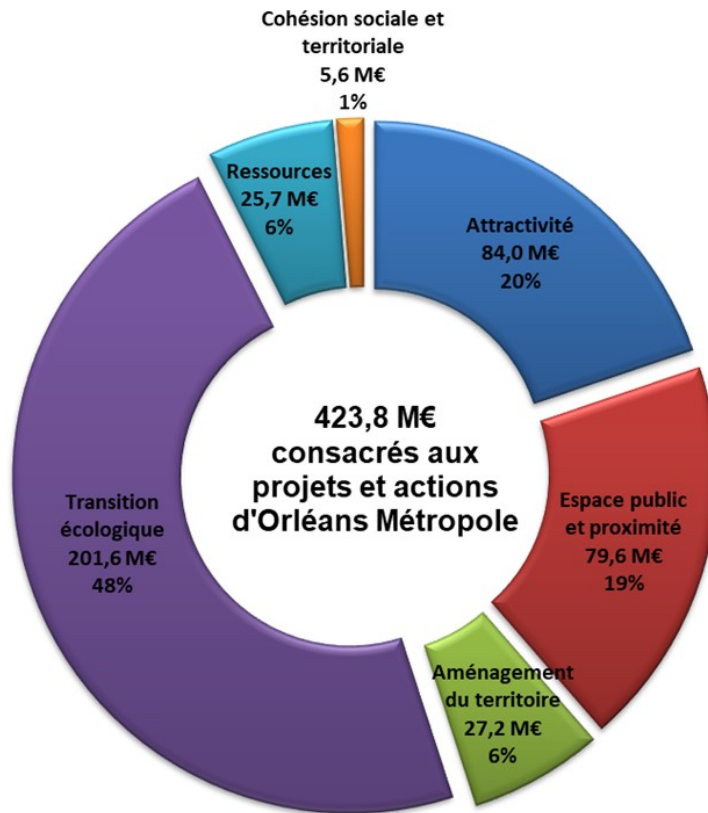
- 423,8 M€ aux différents projets et actions (261,4 M€ en fonctionnement et 162,4 M€ en investissement)
- 160,6 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Parmi les principaux investissements et réalisations 2023, on peut citer :

- Les voiries communales et métropolitaines (41,3 M€),
- CO'Met (11,9 M€),
- Les travaux de rénovation et création de réseaux d'assainissement (17,7 M€),
- Les acquisitions de bus électriques et hybrides et les travaux en faveur de la mobilité (16,2 M€),
- Les travaux de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics (10,7 M€),
- Les opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (7,8 M€),
- L'Université Porte Madeleine (5 M€),
- ZAE Adelis (5,2 M€),
- La gestion de l'eau potable (5,6 M€),
- La gestion des déchets (5,6 M€).

Répartition des projets et actions financés en 2023 :

TRANSITION ECOLOGIQUE		ACTIONS ET PROJETS 2023	
MOBILITE - TRANSPORTS	101,7 M€	RESSOURCES	ACTIONS ET PROJETS 2023
GESTION DES DECHETS	36,2 M€		
ASSAINISSEMENT	33,8 M€		
ENVIRONNEMENT / SDIS	18,3 M€		
EAU	11,8 M€		
RESEAUX	-0,1 M€		
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		ADMINISTRATION	25,3 M€
GENS DU VOYAGE	1,8 M€	SOLIDARITE TERRITORIALE	0,4 M€
PREVENTION	1,5 M€		
CREMATORIUM - CENTRE FUNERAIRE	1,1 M€		
FUL	1,0 M€		
FAJ	0,2 M€		
SANTE	0,2 M€		



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		ACTIONS ET PROJETS 2023		ATTRACTIVITE		ACTIONS ET PROJETS 2023	
HABITAT - RENOUV. URBAIN	12,2 M€	ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	ACTIONS ET PROJETS 2023	ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	31,5 M€		
AMENAGEMENT URBAIN	11,7 M€			DYNAMISATION COMMERCE ET CENTRE BOURGS	30,7 M€		
PROJET LOIRE	3,3 M€	INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	79,6 M€	ETABLISSEMENT CULTURELS ET SPORT PRO.	8,8 M€		
				EMPLOI - INSERTION	6,5 M€		
				TOURISME	5,3 M€		
				AGRICULTURE	1,1 M€		

Une administration exemplaire

Aux côtés des 1 400 agents qui occupent plus de 250 métiers différents, et au service de la Métropole et des communes, les services support agissent au quotidien pour faciliter l'exercice de leurs missions, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail et de maîtriser l'impact de ces activités sur l'environnement.

Encourager les mobilités actives

Afin de proposer aux agents des alternatives dans leurs déplacements, Orléans Métropole met en œuvre plusieurs actions. Avec le Forfait mobilités durables (FMD), elle indemnise les agents qui déclarent avoir effectué au moins 100 jours (personnes à temps complet sur l'année entière) de déplacement domicile-travail par le biais d'un transport alternatif (trottinette électrique, vélo, vélo électrique, covoiturage). Par ailleurs, des ateliers de réparation de vélos sont proposés dans le cadre de la conciergerie. Organisées en partenariat avec l'association 1TerreAction, des journées d'atelier vélos ont permis aux agents de faire contrôler les organes de sécurité de leur vélo et d'assurer les réparations.

Chiffes clés :

- 436 agents bénéficiaires du FMD d'un montant de 200€
- 55 participants aux ateliers vélos

Changer de regards sur les handicaps

En participant au Duoday, dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, la Métropole s'attache à faire évoluer les regards sur le handicap et à dépasser les préjugés. Duoday permet, le temps d'une journée, de rapprocher des stagiaires en situation de handicap et des agents volontaires. C'est un moment unique pour échanger, travailler, créer des vocations, mais aussi pour faire naître des opportunités de collaborations futures.

Chiffes clés :

- 5 duos constitués pour Duoday

Limiter l'impact sur l'environnement

Dans le cadre des actions en matière de sobriété énergétique, une campagne d'affichage interne a été réalisée afin de sensibiliser les agents aux éco-gestes sur les différents sites de travail.

La coupure automatique des ordinateurs et des imprimantes a été programmée et la moitié des néons installés, déconnectés dans les sites principaux.

Par ailleurs, l'affirmation du télétravail à trois jours par semaine vise notamment à limiter les déplacements domicile travail. Pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions ergonomiques, des kits télétravail sont à leur disposition.

Enfin, la dotation d'armoires de séchage a permis de supprimer des locaux de séchage énergivores tout en garantissant de meilleures conditions de travail pour les agents. En effet, le temps de séchage réduit permet aux agents de reprendre leur activité, leur après pause déjeuner, avec des vêtements secs.

Chiffes clés :

- 220 kits télétravail remis agents bénéficiaires
- 220 agents bénéficiaires d'armoires de séchage

Les agents solidaires

Chaque année une collecte solidaire est organisée auprès des agents de la collectivité et les dons sont remis à des associations orléanaises. L'édition 2023 était dédiée aux étudiants en difficulté financière en lien avec l'association ESOPE qui a permis de récolter plusieurs centaines de produits.

Prévention et accompagnement des risques psychosociaux

Afin de prévenir les risques psychosociaux (RPS) au sein de la collectivité, différentes actions sont menées de manière collective ou individuelle.

Ce thème est abordé notamment dans les formations aux risques professionnels destinées aux agents, avec une formation spécifique aux managers. Ces formations complètent les fiches réflexes qui donnent des informations sur les signes permettant de détecter des RSP, sur les personnes ressources en interne et les bonnes pratiques. Par ailleurs, des groupes d'échanges sont proposés aux agents, notamment ceux qui peuvent être confrontés de l'agressivité des usagers : agents d'accueil, mairies de proximité...

Enfin, la prise en charge des RPS passe par des entretiens individuels, des accompagnements collectifs, des actions de médiation... Une cellule pluridisciplinaire a ainsi été mise en place pour accompagner les collectifs de travail.

Chiffes clés :

- 15 actions de sensibilisation sur les RPS
- 5 groupes de parole, à la suite d'un événement potentiellement traumatique
- 315 entretiens individuels
- 13 accompagnements d'équipe

Une école interne dédiée à la transition, l'Embarcadère

Lancée en mars 2023, L'embarcadère est une école interne destinée à permettre aux élus et agents de se former, d'expérimenter et d'agir au service des transitions écologiques et sociétales. Traduction directe des engagements pris dans les feuilles de route de la transition de la Ville et de la Métropole, elle a pour vocation d'accompagner les deux collectivités dans l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles, en lien avec les métiers, et d'adopter de nouvelles méthodes et postures managériales.

Trois objectifs principaux ont été identifiés :

- Explorer et comprendre les grands enjeux actuels (énergie, climat, pollution, biodiversité, défis sociaux...), les liens entre eux et les accélérateurs du changement.
- Améliorer les pratiques internes et tester de nouvelles méthodes de navigation, sur la conduite de projets, la coopération, le management en contexte de transition...
- Se doter d'outils et de pratiques partagés pour mener à bien les actions des feuilles de route de la transition.



Vers une Stratégie numérique responsable

Mutualisée pour certaines communes de la métropole et agissant pour le compte des autres communes, la direction des systèmes d'information s'attache à limiter l'impact des activités informatiques de la collectivité sur l'environnement.

Consciente de l'impact environnemental du numérique avec des usages en constante croissance, elle s'est engagée en 2023 dans l'élaboration d'une feuille de route numérique responsable. Ce travail vise à répondre à trois enjeux principaux :

- Intégrer des principes de responsabilité environnementale et sociétale dans la Stratégie numérique de la métropole : une gestion responsable, durable et éthique du patrimoine numérique ; des usages raisonnés et sûrs ; un numérique inclusif et accessible pour toutes et tous ;
- S'inscrire durablement dans l'engagement de la collectivité d'une administration exemplaire » ;
- S'aligner avec les cadres réglementaires en disposant d'un bilan de l'impact environnemental du numérique et d'indicateurs de pilotage.

La démarche a commencé par la mesure de l'empreinte environnementale du numérique aujourd'hui pour pouvoir évaluer les évolutions et mesurer les progrès à l'avenir. Un état des lieux des initiatives numérique responsable existantes a été réalisé à travers des entretiens et des ateliers rassemblant des agents de toutes les directions et de tous les métiers ont permis de co-construire la feuille de route. Trois thématiques se dégagent et concernent la sobriété numérique, la souveraineté et la sécurité, l'inclusion et l'accessibilité.

Des achats responsables, grâce au SPASER

Orléans Métropole a élaboré son premier schéma d'achats socialement et écologiquement responsables. Ce travail a été mené tout au long de l'année 2023, dans le cadre d'une construction collective et transversale, avec deux séries d'ateliers en interne organisés au printemps, et 50 participants toutes directions et métiers confondus et plusieurs rencontres avec les fédérations professionnelles. Ce schéma a été adopté par le Conseil métropolitain en décembre 2023 pour une mise en œuvre en janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

Il s'articule autour de quatre axes et 11 chantiers opérationnels :

- Gouvernance et pilotage (structurer le processus, former, sensibiliser, outiller) ;
- Commande publique tournée vers le monde économique (développer les relations avec les fournisseurs, les circuits courts et l'approvisionnement local, les produits issus du commerce équitable) ;
- Commande publique accompagnant la transition écologique (Structurer une démarche de sobriété et de réemploi ; réduire et valoriser les déchets ; renforcer la sobriété énergétique ; optimiser l'impact environnemental des déplacements ; privilégier les achats respectueux de l'environnement, issus de l'économie circulaire et non nocifs pour la santé)
- Commande publique favorisant l'insertion sociale et l'économie sociale et solidaire (augmenter la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans les marchés ; augmenter la part des achats auprès des acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et circulaire)

Par ailleurs, une journée de rencontre a été organisée le 24 novembre 2023 avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les communes. Elle visait un double objectif : mieux connaître les structures de l'ESS du territoire et développer leur accès à la commande publique. 27 structures ont participé à cette journée, soit 70 participants. La démarche se poursuit en 2024, avec des ateliers de sensibilisation à la commande publique.

Chiffres clés :

- *Plus de 60 % des dépenses d'achat réalisées en 2023 auprès d'entreprises régionales (soit 115 M d'euros TTC)*
- *100% de plis dématérialisés*
- *Des marchés publics attribués pour un montant total de 206 M€ TTC*
- *224 374 heures d'insertion réalisées.*



orleans-metropole.fr

Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

ORLÉANS
MÉTROPOLE

